

Ordre du jour du Conseil communautaire du 28 juillet 2020

Administration Générale

- 69-2020 Approbation du procès-verbal de la séance du 18 Juin 2020
- 70-2020 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2020
- 71-2020 Délégation de pouvoirs au Président
Information sur les délégations de fonction aux Vice-Présidents
- 72-2020 Détermination des indemnités du Président et des Vice-Présidents
- 73-2020 Instauration des commissions de travail et comités territoriaux
- 74-2020 Désignation des représentants la CCBDP auprès des organismes extérieurs
- 75-2020 Election des représentants de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale au SMBVL
- 76-2020 Elections des représentants de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale au SMEA
- 77-2020 Elections des représentants de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale au SMIGIBA
- 78-2020 Elections des représentants de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale au SMOP
- 79-2020 Elections des représentants de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale au syndicat mixte porteur du SCoT Rhône Provence Baronnies
- 79-1-2020 Elections des représentants de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale au Syndicat des Portes de Provence (SYPP)
- 80-2020 Règlement Intérieur de la Commande Publique
- 81-2020 Participation aux Amicales des Sapeurs-Pompiers 2020
- 82-2020 Budget général : décision modificative n°1
- 83-2020 Refacturation des charges de personnel et des frais de structures aux différents budgets annexes de la CCBDP au titre de l'année 2020
- 84-2020 Budget ZA : Décision modificative n°1
- 85-2020 Création d'un poste permanent à temps complet d'Attaché (cat. A) au service gestion budgétaire et financière
- 86-2020 Petite Enfance : Passage d'un poste à temps complet à un poste à temps non complet
- 87-2020 Petite Enfance : Renouvellement de postes non permanents
- 88-2020 Avenant au marché d'élaboration de documents d'urbanisme communaux sur le territoire de la CCBDP

- 89-2020 Soutien à la production de logements locatifs publics sociaux : Convention tripartite entre le Département de la Drôme, la CCBDP et la commune d'Arpavon d'une part et avec la commune de Venterol d'autre part

- 90-2020 Convention d'Etude et de Veille Foncière entre l'établissement public foncier EPORA, la commune de Buis-les-Baronnies et la CCBDP
- 91-2020 Dossiers d'aides directes aux entreprises du commerce et de l'artisanat dans le cadre de l'OCMR FISAC
- 92-2020 Dossiers d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente
- 93-2020 ZAE du grand Tilleul : Acquisition et cession du lot 30
- 94-2020 Avenant N°1_intégration de prix nouveaux au marché de fourniture et pose de la SIL touristique sur le territoire de la CCBDP
- 95-2020 Dégrèvement exceptionnel de la cotisation foncière des entreprises au titre de 2020
- 96-2020 Avenant à la Convention d'objectifs avec l'Office de tourisme communautaire des Baronnies en Drôme Provençale
- 97-2020 Attribution d'une subvention à l'office de Tourisme communautaire des Baronnies en Drôme provençale
- 98-2020 Convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - groupement de commande DECI
- 99-2020 CARSAT - Convention type pour l'aide à domicile, dans le cadre du service de portage de repas à domicile
- 100-2020 Harmonisation du Règlement de Fonctionnement des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) pour les crèches de Nyons et Mirabel aux Baronnies
- 101-2020 Signature d'un avenant avec API RESTAURATION pour la conception de repas pour l'accueil de loisirs Les P'tits Bouts de septembre à décembre 2020
- 102-2020 Convention de confection de repas par l'hôpital de Nyons pour la crèche « Les Petits Lutins » de Nyons
- 103-2020 Demande de subventions dans le cadre de la Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture (CTEAC) pour l'année 2020
- 104-2020 Attribution de subventions dans le cadre de la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle – Projets « acteurs locaux » 2020

69-2020 Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 juin 2020

Décision adoptée à l'unanimité

70-2020 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 15 Juillet 2020

Décision adoptée à l'unanimité

71-2020 Délégation de pouvoirs au Président

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

VALIDE les délégations de pouvoirs attribuées au Président telles qu'énumérées ci-dessus ;

PREND ACTE que les décisions prises par délégation par le Président, assimilées à des délibérations, feront l'objet de comptes-rendus en séance.

Décision adoptée à l'unanimité (dont 1 Abstention)

72-2020 Détermination des Indemnités du Président et des Vice-Présidents

M. Grégoire prend la parole pour déposer un amendement suite à la proposition du taux des indemnités du Président et suggère que ce taux soit fixé à 67.50% au lieu de 49.22% de l'indice brut terminal 1027. L'engagement et le travail des élus seront reconnus à leur juste valeur. Le Président prend acte de la proposition du 1^{er} Vice-Président. Il exprime cependant son étonnement et estime que le montant des indemnités est fixé en référence à une strate de population dans laquelle se situe la collectivité. Ainsi, la CCBDP se situant dans la strate des collectivités comprise entre 20 000 et 49 999 habitants le Président considère que le montant maximum de l'indemnité peut se justifier lorsque la collectivité regroupe 49 999 habitants.

Le 1^{er} Vice Président M. Grégoire fait néanmoins observer le travail important et quotidien réalisé par le Président et ceci depuis la création de la fusion et même avant. Dans les collectivités plus importantes, l'effectif administratif permet de plus déléguer alors que dans la configuration de la CCBDP, les missions remplies par le Président contribuent au bon fonctionnement de la collectivité. Aussi M. Grégoire réitère sa proposition de fixer l'indemnité du Président au taux de 67,50%. Avant de délibérer, il souhaite soumettre cet amendement au vote de l'assemblée. L'amendement est adopté à l'unanimité (dont 7 abstentions).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du président, au taux de 67.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale ;

FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des 15 Vice-Présidents, au taux de 24,73 % de l'indice brut terminal de fonction publique territoriale ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget de la Communauté de communes ;

DECIDE que ces indemnités seront dues à compter du 16 juillet 2020.

Décision adoptée à l'unanimité (dont 1 Abstention)

73-2020 Instauration des commissions de travail et comités territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'installation des commissions thématiques,

PREND ACTE de la communication qui sera faite lors du prochain conseil concernant la composition de ces commissions thématiques.

Décision adoptée à l'unanimité

74-2020 Désignation des représentants de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale au sein des organismes extérieurs

**Désignation des représentants de la CCBDP
au sein d'Ardèche Drôme Numérique (ADN)**

Titulaire : S. BERNARD – Suppléant : S. DECONINCK

Unanimité

**Désignation des représentants de la CCBDP
au sein de l'Association Familiale de Buis les Baronnies (AFB)**

Titulaires : J. HAÏM – L. AICARDI – Suppléant : F. CORREARD

Unanimité

**Désignation des représentants de la CCBDP
au sein de l'Association ANCRE –**

Titulaire : N. MACIPE - Suppléante : P. ROCHAS

Unanimité

**Désignation des représentants de la CCBDP
au sein de l'ATRIR Santé et médico-social**

Titulaire : T. DAYRE

Unanimité

**Désignation des représentants de la CCBDP
au sein du Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies
Renouvelables (CEDER)**

Titulaire : J. HAÏM

Unanimité

**Désignation des représentants de la CCBDP
au sein du Collège de Nyons**

Titulaire : F. BOUNIN - Suppléante : L. VILLEMIN

Unanimité

**Désignation des représentants de la CCBDP
au sein du Collège de Buis les Baronnies :**

Titulaire : J. HAÏM - Suppléant : S. BERNARD

Unanimité

**Désignation des représentants de la CCBDP
au sein du Comité local de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des
Eaux (SAGE)**

Titulaire : O. SALIN **Unanimité**

**Désignation des représentants de la CCBDP
au sein du Comité de Pilotage du plan d'eau du Pas des Ondes**

Titulaire : S. BERNARD **Unanimité**

**Désignation des représentants de la CCBDP au sein du Comité de Pilotage Natura
2000 Baronnies Gorges de l'Eygues**

Site directive oiseaux : Titulaire : C. BAS

Site directive habitat « Aygues » Titulaire : C. SOMAGLINO – Suppléant : J. GARCIA

Site directive habitat « Ouvèze – Toulourenc » – Titulaire : G. BOREL Suppléante : A.

FEUILLAS

Site directive habitat « Forêt alluvial rivière et Gorges de l'Eygues » – Titulaire : S.

DECONINCK – Suppléant : C. CORNILLAC

Unanimité

**Désignation des représentants de la CCBDP
au sein du Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme
Provençale** Titulaire : S. BERNARD Suppléant : P. COMBES **Unanimité**

**Désignation des représentants de la CCBDP
au sein de l'hôpital de Nyons** : Titulaire : T. DAYRE **Unanimité**

**Désignation des représentants de la CCBDP
au sein de l'hôpital de Buis les Baronnies**

Titulaire : J. HAÏM **Unanimité**

**Désignation des représentants de la CCBDP
au sein de la plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale**
Titulaire : JJ MONPEYSEN - Suppléant : G. BONTOUX **Unanimité**

**Désignation des représentants de la CCBDP
au sein du Lycée de Nyons**

Titulaire : I. TEISSEYRE - Suppléante : J. HAÏM **Unanimité**

**Désignation des représentants de la CCBDP
au sein de la Maison Constantin** :

Titulaires : E. RICHARD et N. MACIPE **Unanimité**

**Désignation des représentants de la CCBDP
au sein de la Maison d'Accueil pour Personnes Agées (MARPA) de Rémuzat**
Titulaire : O. SALIN - Suppléante : N. MACIPE **Unanimité**

**Désignation des représentants de la CCBDP
au sein de la Mission Locale Drôme Provençale**
Titulaires : O. SALIN – B. MERTZ – N. MACIPE – R. PEYRON
Suppléants : D. VIGNE – P. ROCHAS – E. RICHARD – B. BERTELI
Unanimité

**Désignation des représentants de la CCBDP
au sein de la Mutuelle Petite Enfance**
Titulaires : E. RICHARD – N. MACIPE – L. AICARDI – J. HAÏM **Unanimité**

**Désignation des représentants de la CCBDP
au sein de l'assemblée générale du Pays « Une Autre Provence »**
Titulaires : T. DAYRE – JJ MONPEYSSSEN – E. RICHARD – J. GARCIA – S. BERNARD
– J. HAÏM – O. SALIN – G. CHAPON
Suppléants : N. MACIPE – N. RANCON – C. TEULADE – L. CHAREYRE – C.
RUYSSCHAERT – L. AICARDI – D. GIREN – A. FEUILLAS. **Unanimité**

**Désignation des représentants de la CCBDP
au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales**
Titulaires : JJ MONPEYSSSEN – P. ROCHAS
Suppléants : T. DAYRE – R. PEYRON
Unanimité

**Désignation des représentants de la CCBDP au sein de l'Office de Tourisme
intercommunal des Baronnies en Drôme Provençale**
Titulaires : JJ MONPEYSSSEN – M. BOMPARD – N. RANCON – C. TEULADE – P.
COMBES – L. CHAREYRE – C. SOMAGLINO – S. BERNARD – C. RUYSSCHAERT –
A. JOLY – C. THIRIOT – D. GILLET – A. FRACHINOUS – D. CONIL – C. AUBERY – T.
DAYRE
Unanimité (dont 1 abstention)

**75-2020 Election des représentants de la Communauté de communes
des Baronnies en Drôme Provençale au SMBVL**

Titulaires : JC PICHON – O. SALIN – C. SOMAGLINO
Suppléant : D. GALLAND
Candidats élus : Pour 77 – Abstention : 3 – Contre : 2

**76-2020 Election des représentants de la Communauté de communes
des BaronnieS en Drôme Provençale au SMEA**

Titulaires : L. CHAREYRE – T. DAYRE – JL DESSALES – C. CHAMBON – JL GREGOIRE –
D. GIREN – G. PEZ – O. SALIN

Candidats élus : Pour 76 - Abstention : 2 - Contre 4

**77-2020 Election des représentants de la Communauté de communes
des BaronnieS en Drôme Provençale au SMIGIBA**

Titulaires : G. ROMEO L. FOUGERAS

Suppléant : O. SALIN

Candidats élus : Pour : 74 - Abstention : 6 - Contre : 2

**78-2020 Elections des représentants de la Communauté de communes
des BaronnieS en Drôme Provençale au SMOP**

Titulaires : L. AICARDI – D. CHARRASSE – JJ CORNAND – A DONZE – R. GARAIX –
E. GIRARD – F. SANCHEZ – G. PEZ – O. SALIN – P. ROCHAS

Suppléants : R. PEYRON – P. GARROT – A. MOSSER

Candidats élus : Pour : 69 - Abstention : 6 Contre : 7

**79-1-2020 Elections des représentants de la Communauté de communes
des BaronnieS en Drôme Provençale au Syndicat des Portes
de Provence (SYPP)**

Titulaires : T. DAYRE – C. CORNILLAC – O. SALIN

Suppléants : A. NICOLAS – S. BERNARD – C. BAS

Candidats élus : Pour : 80 - Contre : 2

**79-2020 Elections des représentants de la Communauté de communes
des BaronnieS en Drôme Provençale au syndicat mixte
porteur du SCoT Rhône Provence BaronnieS**

Titulaires : P. COMBES – C. RUYSSCHAERT – S. BERNARD – T. DAYRE – R.
PEYRON – JM LAGET – O. SALIN

Candidats élus : Pour : 78 - Abstention : 0 Contre : 4

80-2020 Règlement Intérieur de la Commande Publique

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de valider l'actualisation des nouveaux seuils applicable au Règlement Intérieur des Marchés.

APPROUVE le principe de mise à jour automatique des seuils selon l'évolution législative.

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Décision adoptée à : l'unanimité (dont 1 Abstention)

81-2020 Participation aux Amicales des Sapeurs-Pompiers 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de la participation aux amicales des Sapeurs-Pompiers

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

82-2020 Budget général : décision modificative n°1

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

APPROUVE la décision modificative suivante à intervenir sur le budget général :

Section d'investissement :

Dépense :

Opération 221 fonction 822 : + 51 072.00 €
Article 204133 fonction 90 : + 42 432.00 €
Article 27632 fonction 90 : + 42 432.00 €
Total : 135 936.00 €

Recette :

Article 10222 fonction 822 : + 8 377.00 €
Article 13241 fonction 822 : + 42 695.00 €
Article 021 fonction 01 : + 84 864.00 €
Total : 135 936.00 €

Section de fonctionnement :

Dépense :

Article 60632 fonction 020 : + 69 879.85 €
Article 65888 fonction 021 : - 84 864.00 €
Chapitre 023 fonction 01 : + 84 864.00 €
Total : 69 879.85 €

Recette :

Article 70875 fonction 020 : + 29 677.50 €
Article 74718 fonction 020 : + 33 887.50 €
Total : 63 565.00 €

FIXE à 5 ans la durée d'amortissement de la subvention d'équipement relative à l'aide n°1 du Fonds « Région unies ».

Décision adoptée à 81 Voix Pour – 1 Opposition

**83-2020 Refacturation des charges de personnel et des frais de structures
aux différents budgets annexes de la CCBDP au titre de l'année
2020**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

APPROUVE les modalités de refacturation présentées ci-dessus,

PRECISE que cette facturation trimestrielle s'applique à compter du 1^{er} janvier 2020 et qu'elle continuera à s'appliquer tant qu'elle ne sera pas modifiée ou rapportée,

AUTORISE le Président à signer les conventions et avenants de gestion et tous actes nécessaires se rapportant à cette décision.

Décision adoptée à l'unanimité

84-2020 Budget ZA : Décision modificative n°1

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

APPROUVE la décision modificative suivante à intervenir sur le budget ZA :

Section de Fonctionnement

Chapitre 011 article 6015 :	+ 112 500,00 €
Chapitre 70 article 7015 :	+ 112 500,00 €

Décision adoptée à l'unanimité

**85-2020 Création d'un poste permanent à temps complet d'Attaché (cat. A)
au service gestion budgétaire et financière**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste permanent relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux (catégorie A), à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021.

PRECISE que la durée de l'emploi est de 35h00 par semaine.

FIXE sa rémunération sur l'échelle des attachés territoriaux.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

86-2020 Petite Enfance : Passage d'un poste à temps complet à un poste à temps non complet

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer le poste permanent relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet (35h00) pour un poste à temps non complet (31h50) à compter du 28 juillet 2020.

EST INFORME que l'agent sera rattaché au service Petite Enfance.

PRECISE que la durée de l'emploi est de 31h50 par semaine.

FIXE sa rémunération sur l'échelle des adjoints techniques territoriaux.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

87-2020 Petite Enfance : Renouvellement de postes non permanents

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer le poste non permanent d'auxiliaire, les 3 postes non permanents d'adjoints d'animation à temps complet et le poste non permanent d'adjoint technique à temps non complet, à compter du 1^{er} septembre 2020 et ce pour 1 an.

Les agents seront placés sous l'autorité des directrices de structures dont les agents dépendront ou de la coordinatrice du service Petite Enfance.

FIXE la rémunération sur les échelles des auxiliaires de puériculture, des adjoints d'animation et des adjoints techniques territoriaux.

INSCRIT au budget les crédits nécessaires.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

88-2020 Avenant au marché d'élaboration de documents d'urbanisme communaux sur le territoire de la CCBDP

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modifications au contrat désigné ci-dessus,

PREND ACTE que les conditions financières restent inchangées,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

**89-2020 Soutien à la production de logements locatifs publics sociaux :
Convention tripartite entre le Département de la Drôme, la CCBDP
et la commune d'Arpavon d'une part et avec la commune de
Venterol d'autre part**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention tripartite 2020 entre le Département de la Drôme, la commune d'Arpavon et la CCBDP,

VALIDE le versement d'un soutien financier apporté par la CCBDP à la commune d'Arpavon sous forme d'un fonds de concours à hauteur de 300 € par logements PLUS réalisé, soit 600 €.

APPROUVE le projet de convention tripartite 2020 entre le Département de la Drôme, la commune de Venterol et la CCBDP,

VALIDE le versement d'un soutien financier apporté par la CCBDP à la commune sous forme d'un fonds de concours à hauteur de 300 € par logements PLUS réalisé, soit 2 400 €.

AUTORISE le Président à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

**90-2020 Convention d'Etude et de Veille Foncière entre l'établissement
public foncier EPORA, la commune de Buis-les-Baronnies et la
CCBDP**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention tripartite 2020 entre l'EPORA, la commune de Buis-les-Baronnies et la CCBDP,

AUTORISE le Président à signer cette convention.

Décision adoptée à l'unanimité

91-2020 Dossiers d'aides directes aux entreprises du commerce et de l'artisanat dans le cadre de l'OCMR FISAC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE les différentes demandes de subventions et les montants sollicités,

AUTORISE le Président à signer tous les documents permettant l'octroi de ces subventions.

Décision adoptée à l'unanimité (dont 1 abstention)

92-2020 Dossiers d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE les différentes demandes de subventions et les montants sollicités,

AUTORISE le Président à signer tous les documents permettant l'octroi de ces subventions.

Décision adoptée à l'unanimité (dont 1 abstention)

93-2020 ZAE du grand Tilleul : Acquisition et cession du lot 30

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

ACCEPTE le principe d'un d'achat indissociable à la vente ;

AUTORISE le Président à signer l'achat du lot 30 (surface de 2 500 m²) à la Commune de Nyons aux conditions exposées ci-dessus pour un montant de 112 500 € HT ;

AUTORISE le Président à signer la vente du lot 30 (surface de 2 500 m²) au profit de Monsieur Franck BUSILLET ou à toute personne morale pouvant s'y substituer. Cette cession est fixée au montant de 112 500 € HT (135 000 € TTC) ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs en relation avec l'objet de la délibération.

Décision adoptée à l'unanimité (dont 1 abstention)

94-2020 Avenant N°1_intégration de prix nouveaux au marché de fourniture et pose de la SIL touristique sur le territoire de la CCBDP

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

PRENANT ACTE d'approuver le présent avenant présenté ci-dessus,

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

Décision adoptée à l'unanimité

95-2020 Dégrèvement exceptionnel de la cotisation foncière des entreprises au titre de 2020 au profit des entreprises des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

VALIDE la mise en place de ce dégrèvement exceptionnel de la CFE à hauteur des deux tiers de la cotisation établie au titre de 2020 pour les secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs en relation avec l'objet de la délibération.

Décision adoptée à 81 Voix Pour – 1 Opposition

96-2020 Avenant à la Convention d'objectifs avec l'Office de tourisme communautaire des Baronnies en Drôme Provençale

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE la signature d'un avenant à la convention d'objectifs entre la CCBDP et l'Office de tourisme communautaire des Baronnies en Drôme Provençale selon les modalités décrites ci-dessus ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

97-2020 Attribution d'une subvention à l'Office de tourisme communautaire des Baronnies en Drôme provençale

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention de 510 000 € à l'Office de tourisme communautaire selon les modalités de versement décrites ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à 81 Voix pour – 1 Opposition

98-2020 Convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - groupement de commande DECI

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE selon le cadre évoqué ci-dessus, de signer la convention proposée par le Département de la Drôme pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du groupement de commande DECI

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

99-2020 CARSAT - Convention type pour l'aide à domicile, dans le cadre du service de portage de repas à domicile

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

VALIDE la convention avec la CARSAT pour l'aide à domicile.

PREND ACTE que cette convention est conclue pour l'année 2020 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes relatifs à la mise en de cette convention

Décision adoptée à l'unanimité

100-2020 Harmonisation du Règlement de Fonctionnement des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) pour les crèches de Nyons et Mirabel aux Baronnie

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

VALIDE le règlement de fonctionnement pour les crèches de Nyons et Mirabel aux Baronnie

PREND ACTE de son application au 1^{er} septembre 2020.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes relatifs à la mise en place du Règlement de Fonctionnement.

Décision adoptée à l'unanimité

101-2020 Signature d'un avenant avec API RESTAURATION pour la conception de repas pour l'accueil de loisirs Les P'tits Bouts de septembre à décembre 2020

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature d'un avenant au marché avec API RESTAURATION pour une prestation à exécuter tous les mercredis du mois de septembre au mois de décembre 2020.

AUTORISE le Président à signer tous les actes liés à cet avenant.

Décision adoptée à l'unanimité

102-2020 Convention de confection de repas par l'hôpital de Nyons pour la crèche « Les Petits Lutins » de Nyons

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE la mise en place de la convention de partenariat avec l'hôpital de Nyons pour la confection des repas pour la crèche de Nyons « Les Petits Lutins » jusqu'au 31 décembre 2020.

PREND ACTE de l'inscription budgétaire 2020

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'hôpital de Nyons

Décision adoptée à l'unanimité

103-2020 Demande de subventions dans le cadre de la Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture (CTEAC) pour l'année 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

AUTORISE le Président à solliciter toute subvention dans le cadre de la CTEAC 2018-2020 au titre de l'année 2020 et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée l'unanimité

104-2020 Attribution de subventions dans le cadre de la Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle – Projets « acteurs locaux » 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

DECIDE l'attribution de subventions conformément au tableau ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité (dont 1 abstention)

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Président, remercie les conseillers de leurs présences et informe, qu'il sera disponible pendant la période estivale pour rencontrer les vice-présidents et entamer une approche des délégations qui leur ont été confiées.

M. Krugler, Directeur Général informe les conseillers de l'acquisition d'un outil de gestion qui permet de dématérialiser et fluidifier les ordres du jour des conseils communautaires, aussi, il est très important que chaque conseiller, puisse confirmer la réception du message via EUDONET, ainsi que sa présence lors du conseil communautaire. Cette action permet à la Communauté de communes d'anticiper le quorum et facilite l'organisation des assemblées.

M. le Président lève la séance et invite les conseillers à partager le verre de l'amitié.